



**Haut  
Lignon**  
Communauté de Communes

**Communauté  
de Communes  
du Haut-Lignon**

13, allée des Pâquerettes  
43190 TENCE  
Tél. 04 71 59 87 63  
cc.hautlignon@wanadoo.fr  
www.cc-hautlignon.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 23 FEVRIER 2023 à 20 HEURES  
A LASALLE POLYVALENTE DE CHENERELLES**

Le 23 février 2023, le Conseil Communautaire convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chenereilles, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

**Présents :** Léo BADER, Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLON, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Frédéric ROUX, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIE, Denise VALLAT.

**Absents représentés :** Lucas ROCHER (avait donné pouvoir à Hélène LIONNET), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Michel PABIOU), Brigitte ROYET (avait donné pouvoir à Alain DEBARD).

**Absents excusés non représentés,** Kilpéric LOUCHE.

**Elu secrétaire de séance :** Philippe DIGONNET.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 25
- Votants : 25

**1 - Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil communautaire désigne Philippe DIGONNET comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**3. Finances, Développement Economique :**

**3.1) Délibération pour signature de la convention d'aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône-Alpes :**

Marie-Charlotte JULIA précise que cette convention a permis à la CCHL de financer des aides aux commerces de proximité et également des aides aux porteurs de projet bénéficiant d'une aide au titre du Leader.

Dans un premier temps, cette convention permettra à la CCHL d'attribuer les mêmes aides qu'actuellement. Des propositions d'intervention dans d'autres domaines seront effectuées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et nécessiteront de modifier cette convention.

Philippe DUBOIS demande si la CCHL interviendra dans les aides au titre du coût de l'énergie. David SALQUE-PRADIER précise que cette aide était proposée uniquement pour les boulangers et pas pour les autres secteurs d'activité. Les autres intercommunalités se sont également interrogées sur le sujet et pour l'instant personne n'attribue d'aide pour cela.

Les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'aides aux entreprises avec la région Auvergne Rhône-Alpes.

### 3.2) Délibération pour effectuer une demande de subvention pour l'emploi d'un **programmiste** pour le projet concernant l'ilot FAUGIER sur la commune de Tence :

Afin de définir le projet de construction du centre de loisirs intercommunal de Tence, des locaux de l'office de tourisme de Tence et des locaux administratifs de la CCHL, ainsi que la salle de spectacle de la commune de Tence, une convention d'assistance avec INGE 43, dont le coût de 2.000 € sera pris en charge par la CCHL, a été signée. INGE 43 conseille aux élus de la CCHL de faire appel à un programmiste pour définir les besoins et le programme de travaux afin de faciliter ensuite la procédure du concours d'architectes. De ce fait, les élus délibèrent à la majorité (23 voix pour, 2 voix contre) pour autoriser Monsieur le Président :

- à travailler sur le projet de construction d'un bâtiment regroupant plusieurs services de la CCHL sur l'ilot FAUGIER en partenariat avec la Commune de Tence pour son projet de salle de spectacle.
- à consulter un programmiste pour établir le programme du projet en partenariat avec la Commune de Tence.
- à retenir un prestataire pour un montant maximum de 20.000 € H.T. soit 24.000 € TTC.
- à demander des subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Banque des Territoires, ...), pour un montant de 15.000 €.

Suite à ce vote, Hélène LIONNET souhaite expliquer son vote contre, par le fait que le conseil municipal de Tence n'en a pas discuté. David SALQUE-PRADIER précise que ce projet sera évoqué au prochain conseil municipal de Tence.

## **4 – Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme :**

### 4.1) Délibération pour désignation des représentants de la CCHL au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV) :

Le SGEV a modifié ses statuts, il est nécessaire de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la CCHL au SGEV.

A l'unanimité, les élus désignent :

- Michel PABIOU et Gilbert RUEL comme délégués titulaires de la CCHL au SGEV.
- Alain DEBARD et Henri MONTELMARD, comme délégués suppléants de la CCHL au SGEV.

### 4.2) Délibération pour modification des tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a modifié ses tarifs pour les contrôles de l'Assainissement Non Collectif et facturera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la CCHL, la somme de 165 € à chaque contrôle effectué.

Les élus délibèrent à la majorité (24 voix pour et une abstention) pour fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le tarif de 165 € pour le contrôle diagnostic des systèmes existants d'assainissement non collectif (contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien du système).

Plusieurs élus souhaitent que la prestation effectuée par le SGEV soit améliorée car des remontées d'habitants mécontents sont récurrentes. David SALQUE-PRADIER précise qu'une rencontre avec le SGEV sera programmée.

#### 4.3) Délibération pour signature de la convention cadre Petites villes de demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) :

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

La convention ORT définit le projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire ainsi que les grandes orientations de redynamisation qu'il poursuit. Ces dernières ont été définies comme suit :

- Orientation A : Améliorer l'offre de logements pour habiter durablement le territoire
- Orientation B : Redynamiser les activités économiques et commerciales
- Orientation C : Aménager les cœurs de bourgs en faveur de la diversification des modes de déplacement
- Orientation D : Doter le territoire d'infrastructures et de services de qualité
- Orientation E : Aménager l'espace public en faveur de l'amélioration du cadre de vie
- Orientation F : Soutenir la cohésion et l'inclusion sociales
- Orientation G : Amorcer une transition écologique et énergétique
- Orientation H : Garantir une revitalisation transversale et effective du territoire
- Orientation I : Promouvoir un tourisme durable et résilient

Chaque orientation fait l'objet d'un sous-découpage en objectifs plus précis, au sein desquels se répartissent les actions identifiées. La compilation de ces dernières constitue le plan d'actions de l'ORT.

Les élus délibèrent à l'unanimité et confirme l'engagement de la CCHL en faveur du programme Petites villes de Demain et autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre Petites villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire

#### 4.4) Délibération pour effectuer une demande de subvention pour l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et choix du prestataire :

Les élus ont décidé dans le cadre de Petites villes de Demain de réaliser une étude pré-opérationnelle à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de Commune du Haut-Lignon et comportant un volet renouvellement urbain (RU) sur les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

2 candidats ont remis des offres : CDHU et URBANIS. Les membres de la commission des marchés proposent de retenir le cabinet URBANIS pour un montant global de 49.669,00 H.T. soit 59.602,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Réalisation d'un diagnostic	31.393,00 €	ANAH (50 %)	24.834,50 € €
Définition de la stratégie et des missions opérationnelles	12.905,00 €	Banque des Territoires (25%)	12.417,25 € €
Rédaction du projet de convention de programme (optionnelle)	2.933,00 €	Autofinancement CCHL (25%)	12.417,25 €
Définition des modalités d'animation de l'OPAH	2.438,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>49.669,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49.669,00 €</b>

Les élus délibèrent à l'unanimité pour approuver le plan de financement et autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise SAS URBANIS pour un montant global de 49.669 € H.T. soit 59.602 € TTC. Ils autorisent également Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'ANAH pour un montant de 24.834,50 € et auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 12.417,25 €.

## **5 – Culture et Communication :**

### *5.1) Délibération pour effectuer une demande de subvention pour le Parcours photographique 2023 :*

Pour ce 3<sup>ème</sup> parcours photographique, Eaux douces, eaux fortes, la Communauté de Communes du Haut-Lignon propose 6 expositions plaçant les enjeux liés à l'eau, bien actuels, au cœur de cette manifestation culturelle. Une durée des expositions plus longue que les années précédentes, 9 semaines (du 16 juin au 26 août 2023) au lieu de 6, va permettre de développer les actions de médiation auprès du jeune public scolaire en juin 2023. De plus, afin de bien identifier cette action culturelle, un logo, 6X6 Photo, est en cours d'élaboration.

L'ambition de cette manifestation culturelle est de proposer au public les œuvres de photographes renommés au niveau international mais aussi celles de photographes de la Région Auvergne Rhône-Alpes moins connus, la CCHL a sélectionné le travail de huit photographes posant un regard sensible et singulier sur le monde de l'eau.

Le plan de financement de cette manifestation culturelle, qui est le suivant :

DEPENSES	MONTANT en €	RECETTES	MONTANT en €
Frais artistiques : Anita CONTI Thibaut CUISSET Jessica BUCZEK Hervé NEGRE Vincent GUIGNET-Claude DUSSEZ Bernard PLOSSU-Eric DESSERT	1.500,00 € 390,00 € 1.000,00 € 2.000,00 € 2.500,00 € 3.500,00 €	Région AURA	2.700,00 €
Transports	1.900,00 €	Département de la Haute-Loire	2.700,00 €
Médiation autour du parcours	1.000,00 €	Autofinancement CCHL	17.316,00 €
Assurance	1.000,00 €		
Communication, Conception graphique	2.926,00 €		
Communication espace publicitaire	1.000,00 €		
Communication, impression	1.000,00 €		
Coordination Fabienne DUPRE / CCHL	3.000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22.716,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22.716,00 €</b>

Les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser la réalisation du 3<sup>ème</sup> parcours photographique pour l'année 2023 intitulé eaux douces, eaux fortes, du 16 juin au 26 août 2023 et effectuer les demandes de subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de Madame la Présidente du Département de la Haute-Loire.

#### 5.2) Délibération pour élaboration du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2023-2026 :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour approuver ce Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2023-2026.

Frédéric ROUX s'interroge sur la compétence culturelle avec toutes les démarches effectuées (Convention EAC et autres documents).

#### 5.3) Délibération pour signature d'un contrat d'accueil avec la comédie de Saint-Etienne pour le projet Salle des Fêtes :

L'objectif de cette résidence est d'accueillir les artistes en répétitions, d'organiser des rencontres, des moments festifs, de proposer les premières représentations, de propager le goût du théâtre et de développer la curiosité pour les auteurs vivants et le théâtre contemporain. Ainsi seront proposés :

- des rencontres informelles : le lieu de répétition est ouvert sur l'extérieur, les artistes utilisent un lieu habituellement occupé par d'autres activités, les habitants sont invités à venir les rencontrer, à assister à des temps de travail, échanger sur des temps définis.
- des temps de rencontres mis en place en lien avec les associations locales : lectures, débats, projection, soirées festives, répétition commentée, soit en lien direct avec les artistes, soit organisés par la Communauté de Communes du Haut-Lignon en lien avec la thématique du spectacle.
- la présentation du spectacle Salle des Fêtes.

Le coût total du projet (hors valorisation) s'élève à 62.144,00 € HT. La Communauté de Communes du Haut-Lignon s'engage à participer au financement du projet à hauteur de 5.213,27 € H.T. soit 5.500,00 € TTC répartis comme suit, selon le budget prévisionnel :

- 3.317,54 € H.T. pour la prise en charge des temps de médiation proposés par l'équipe artistique.
- 1.895,73 € H.T. pour la prise en charge d'une part des frais logistique de la résidence.

Les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat d'accueil avec la comédie de Saint-Etienne.

5.4) Délibération pour déterminer les modalités d'élimination des documents des médiathèques :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour déterminer les modalités d'élimination des documents des médiathèques. Plusieurs cas sont possibles :

- mauvais état (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maison de retraite, association caritatives, établissement scolaire, ...) ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

A chaque fois, un procès-verbal sera établi mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés ou donnés et leur destination.

**6 – Personnel :**

6.1) Délibération pour augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour création de postes :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour accepter l'augmentation du temps de travail à 35h d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**7 – Informations :**

7.1 Décisions du bureau communautaire prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n° 2022-17 du 21/12/2022 : avenant à la convention pour la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé par le PETR PAYS de la Jeune Loire. Cet avenant consiste à modifier le montant de l'appel de fonds qui passe de 2.000 € à 3.000 € pour tenir compte des choix d'installation et de l'évolution des coûts.

**8 – Divers :**

Frédéric ROUX demande la composition de la commission Voie Verte et souhaite que des informations soient données sur ce projet. David SAKQUE-PRADIER précise que la commission Voie verte est composée des membres du bureau communautaire et qu'une réunion publique interviendra sur ce projet au printemps.

Les élus échangent également sur la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), car la Commune du Chambon/Lignon souhaite réaliser son PCS. De ce fait, la CCHL doit réaliser un plan intercommunal de Sauvegarde. Une réflexion intercommunale doit intervenir sur ce sujet.

**La séance est levée à 22h15**

Le Président de la CCHL  
**David SALQUE-PRADIER**

Fait à Tence, le 7 mars 2023  
Le Secrétaire de séance  
**Philippe DIGONNET**

